

EVALUATION
FINALE

NIG/016

Programme régional d'Appui au
Développement de l'Education de Base de
Dosso

FICHE SYNTHÉTIQUE

Pays	Niger
Titre long du projet	Programme régional d'Appui au Développement de l'Education de Base de Dosso
Titre court du projet	PRADEB
Code LuxDev	NIG/016
Version du Rapport	Octobre 2009

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'EVALUATION

Notation globale (Efficacité)	2 Echelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée)
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : 2 Efficience : 2 Durabilité : 2

RESUME EXECUTIF

Le projet NIG/016 « Programme Régional Appui au Développement de l'Éducation de Base à Dosso » constitue la phase succédant au projet NIG/011 « Écoles et Santé II ». La phase actuelle a débuté en octobre 2005, et elle se terminera au 31 décembre 2009. En vue de l'évaluation finale du projet, LUX-Development a chargé le bureau d'étude AFC Consultants International de Bonn, en Allemagne, de la réalisation de cette dernière. La mission d'évaluation a eu lieu au Niger du 6 au 24 septembre 2009 avec la participation de (Mme) Dr. Agnes GEROLD, M. Ali SEKOU et M. Moussa GARBA.

Les objectifs principaux de la mission consistaient en l'analyse

1. des résultats et objectifs spécifiques atteints au moment de l'évaluation, par rapport à ce qui avait été prévu dans les documents de projets respectifs ;
2. des résultats atteints par le projet en termes de renforcement des capacités, de la gestion et du suivi du projet, en accordant une attention particulière au monitoring des différents niveaux de l'intervention (moyens, tâches, résultats, objectif spécifique)
3. du projet selon la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, en tenant compte également des thèmes transversaux (lutte contre la pauvreté, gouvernance, genre et environnement et de
4. dégager les leçons apprises et proposer des recommandations pour les projets futurs dans la région de Dosso et au Niger.

Conformément au Document de projet, la réalisation du programme doit contribuer à l'objectif global :

Contribuer à la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Éducation dans la région de Dosso.

Le Programme décennal de Développement de l'Éducation (2003-2013) est l'outil du Gouvernement Nigérien pour mettre en œuvre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le domaine de l'éducation. Ses objectifs concernent surtout la couverture de la scolarisation, l'accès équitable à l'éducation, les performances du système de l'éducation, et de l'éducation non-formelle (alphabétisation). Le Programme Régional Appui au Développement de l'Éducation de Base à Dosso prend en considération les objectifs du Programme décennal de Développement de l'Éducation et contribue à atteindre ces derniers.

Le Programme Régional Appui au Développement de l'Éducation de Base à Dosso a l'**objectif spécifique** suivant:

Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement de base I et II, ainsi que l'alphabétisation dans les départements de Boboye et de Dosso.

Dans le cadre de ses activités, le programme s'est orienté aux résultats suivant:

Résultat 1: Le niveau de couverture en infrastructures scolaires et en équipements (écoles de base I et II) des départements de Boboye et Dosso est amélioré.

Résultat 2 : Les conditions d'hygiène et l'environnement des écoles de base ciblées et de leurs villages et communes sont améliorés.

Résultat 3 : La formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques en matière de santé (hygiène, eau, assainissement), environnement scolaire et organisation sociale, est améliorée.

Résultat 4: La capacité de gestion des organisations villageoises et communales est renforcée (en particulier pour la gestion scolaire).

Prenant en compte les résultats du programme il peut être constaté qu'ils ont largement été atteints à travers les activités réalisées. L'accessibilité, l'attractivité et la qualité de l'enseignement de base ont été améliorées. L'objectif d'accroître la scolarisation des filles a été atteint ; mais la disparité du taux de scolarisation existante entre les filles et les garçons n'a pas pu être réduite avec les moyens appliqués.

Un grand nombre d'investissements (écoles, latrines, blocs administratifs etc.) de haute qualité et hautement appréciés par la population locale a été réalisé. La population locale a été responsabilisée, à travers ses organisations (Comités de Gestion des Etablissements scolaires), avec la gestion de ces équipements et investissements. L'utilisation d'une approche participative a permis de dynamiser les Comités de Gestion des Etablissements scolaires considérablement.

Mais, indépendamment de l'approche appliquée, les Comités de Gestion des Etablissements scolaires doivent encore être appuyés en vue de l'accroissement de leurs capacités. Ceci concerne surtout la diversification de leurs sources de financement, c. à d. le développement des initiatives propres pour chercher de l'appui matériel et financier auprès des personnes ressources ou morales, voire auprès d'autres Partenaires techniques et financiers de leur zone. Les Comités de Gestion des Etablissements scolaires ont besoin de membres et acteurs ayant des connaissances en rédaction administrative et formulation de requêtes visant à initier, planifier et réaliser des microprojets. Ces membres se chargeraient de défendre leur cause auprès des décideurs, projets et programmes, ou auprès de tout autre acteur, en vue de maximiser le financement de l'éducation.

L'accroissement de la qualité de l'enseignement s'est limité au fait que des notions relatives à l'environnement, l'hygiène et l'assainissement, aient été incorporées au programme. La nécessité de considérer ces aspects, surtout au niveau du comportement, est évidente ; mais leur considération n'accroît pas la qualité de l'enseignement sur le plan cognitif, notamment pour les disciplines essentielles, sur lesquelles portent les évaluations, en particulier en fin de cycle.

Les thèmes transversaux, comme l'éducation environnementale, de l'hygiène et de l'assainissement, devraient en principe être accueillis dans des disciplines hôtes des programmes scolaires, comme les sciences, l'éducation civique et morale etc. La considération de ces thèmes transversaux dans le cadre des disciplines hôtes nécessite un certain savoir-faire de la part des enseignants, notamment d'un point de vue didactique et cognitif. Pourtant, les enseignants n'ont souvent pas les compétences didactiques requises pour intégrer les thèmes transversaux dans les disciplines fondamentales, sur lesquelles portent les évaluations et examens des acquis scolaires. Par ailleurs, les thèmes transversaux, bien que pertinents, nécessitent du temps supplémentaire, dans la mesure où les programmes et les emplois du temps officiels ne leurs prévoient pas de plages horaires. Leur enseignement est souvent lié à des arrangements locaux ou tolérés, ce qui pose la problématique de la capitalisation des leçons apprises.

Prenant en considération ces conclusions, la mission a surtout formulé les recommandations suivantes:

Capitaliser les expériences de développement et appui aux Comités de Gestion des Etablissements scolaires, Association des Parents d'Elèves et Association des Mères éducatrices et les répliquer dans d'autres écoles (intégration au niveau de l'éducation nationale). Ceci concerne surtout l'utilisation de l'approche participative, appliquée dans la collaboration avec les associations du secteur de l'éducation et le renforcement de leurs capacités, pour en faire des organisations actives quant à la gestion et promotion de leurs écoles (capacités d'accéder à des sources financières additionnelles etc.).

Appuyer les organisations du secteur de l'éducation (Comités de Gestion des Etablissements scolaires, Association des Parents d'Elèves, Association des Mères éducatrices) à se fédérer à l'échelle communale. L'intérêt d'accroître la participation et le contrôle de la population locale ne concerne pas seulement le suivi des écoles et la gestion des infrastructures scolaires. Mais la population locale doit finalement être capable de représenter ses intérêts à travers ses organisations (Comités de Gestion des Etablissements scolaires, Association des Parents d'Elèves, Association des Mères éducatrices), auprès des maires et conseils municipaux, pour que l'éducation (de base) soit prise en compte dans le cadre du développement municipal.

Appuyer le Ministère de l'Education nationale et engager un dialogue politique en vue :

- de revoir les curricula pour capitaliser les expériences du programme au plan de l'éducation sanitaire,
- d'adopter le Plan de Développement scolaire comme modèle d'application générale au niveau des écoles et
- de l'hygiène et l'assainissement et de l'environnement (programmes scolaires, emplois du temps).

Promouvoir l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans sa totalité à travers une formation améliorée et intensifiée des enseignants. Prenant en considération le niveau de qualité de l'enseignement dans les écoles (rurales), l'amélioration de sa qualité doit constituer l'objectif primordial. Dans le contexte donné, il n'est pas suffisant d'intervenir au niveau des écoles individuelles; les mesures d'amélioration doivent se concentrer plutôt sur la révision et redéfinition du système, ainsi que sur la formation des enseignants (méthodes didactiques, contenus etc.).